

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juillet 2017

## RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 202

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, Mme Taurine, M. Ruffin, M. Lachaud, Mme Panot, M. Bernalicis,  
Mme Rubin, Mme Ressiguiier, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Obono, M. Coquerel,  
M. Mélenchon, M. Larive, M. Corbière et Mme Fiat

-----

**ARTICLE 3**

Substituer aux alinéas 2 à 9 l'alinéa suivant :

« 1° De sécuriser la relation de travail ou les effets de sa rupture aux bénéficiaires des salariés de droit privé ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le remplacement de l'alinéa 2 de l'article 3 se suffit à lui-même.